

# CONFÉRENCE DE PRESSE

mardi, 11 septembre 2007



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche

Monsieur le Ministre  
François Biltgen

Madame la Secrétaire d'État  
Octavie Modert

rentrée  
académique  
2007/2008

---

# table des matières

## 1. bilan 2006-2007

- *les aides financières de l'Etat pour études supérieures*
- *le logement étudiant*

## 2. chantiers en 2007-2008

- *évaluation externe de l'Université du Luxembourg*
- *avant-projet de loi-cadre sur les formations menant au Brevet de Technicien Supérieur (BTS)*
- *avant-projet de loi sur le droit d'établissement d'institutions publiques et privées d'enseignement supérieur*

## 3. rendez-vous importants d'automne 2007

# Partie 1: bilan 2006-2007

## - les aides financières de l'Etat pour études supérieures

Aides financières année académique 2006-2007	
- Aides financières demandées:	7.531, dont 3.277 via internet
- Aides financières accordées:	7.222
- Aides financières refusées:	235
- Montant total versé sous forme de bourses:	10.388.640.- €
- Montant total accordé sous forme de prêts:	44.244.180.- €
- Nombre total d'étudiants bénéficiant d'une prise en charge des frais d'inscription:	6.245
- Montant total des frais d'inscription pris en compte:	4.444.424,18.- €
- Montant total des intérêts payés par l'Etat en 2006:	3.089.489,50.- €

## Evolution du nombre des aides financières accordées depuis 2000/2001

2000/2001

5.017 aides

2001/2002

5.688 aides

2002/2003

6.288 aides

2003/2004

6.723 aides

2004/2005

6.997 aides

2005/2006

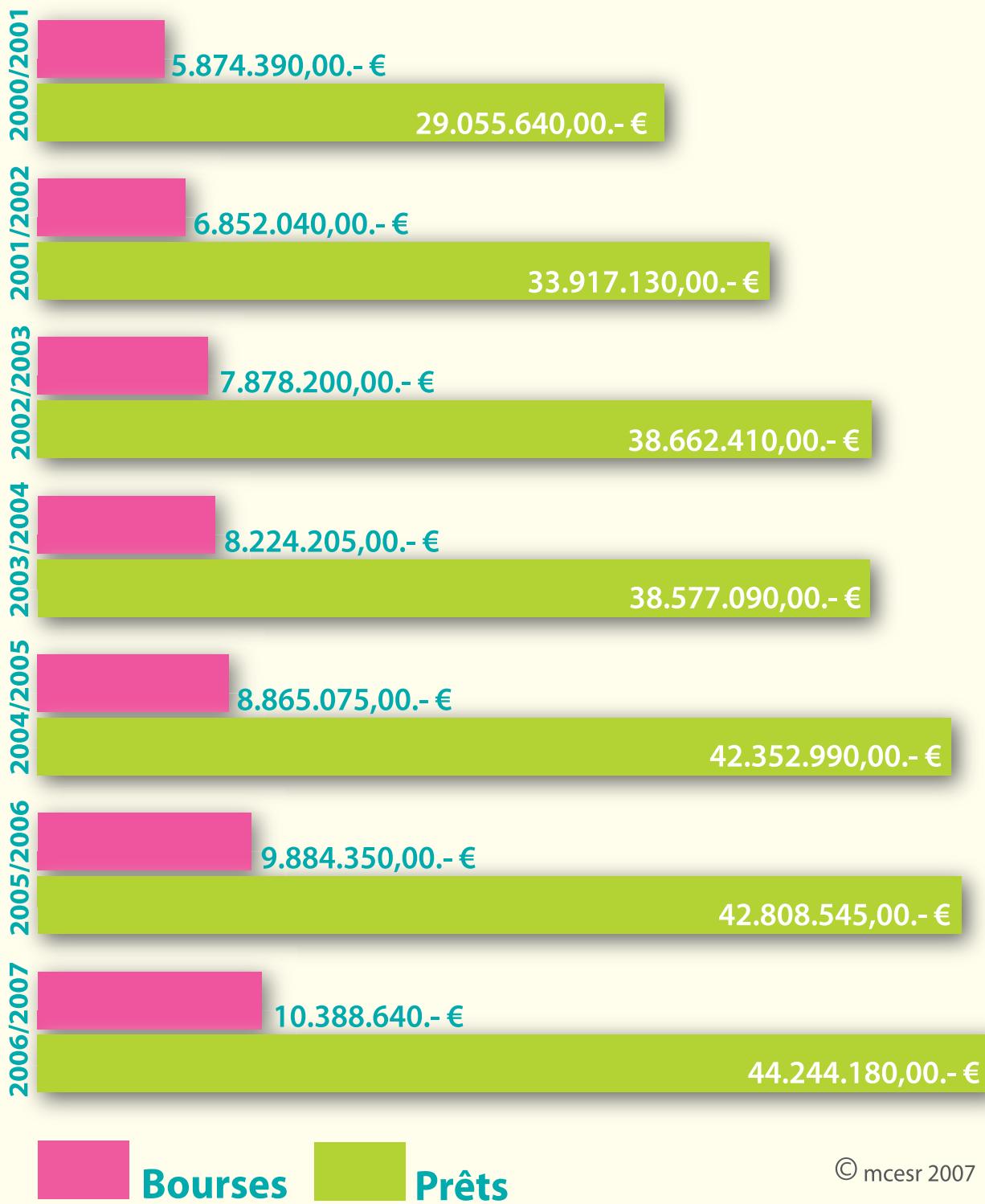
7.095 aides

2006/2007

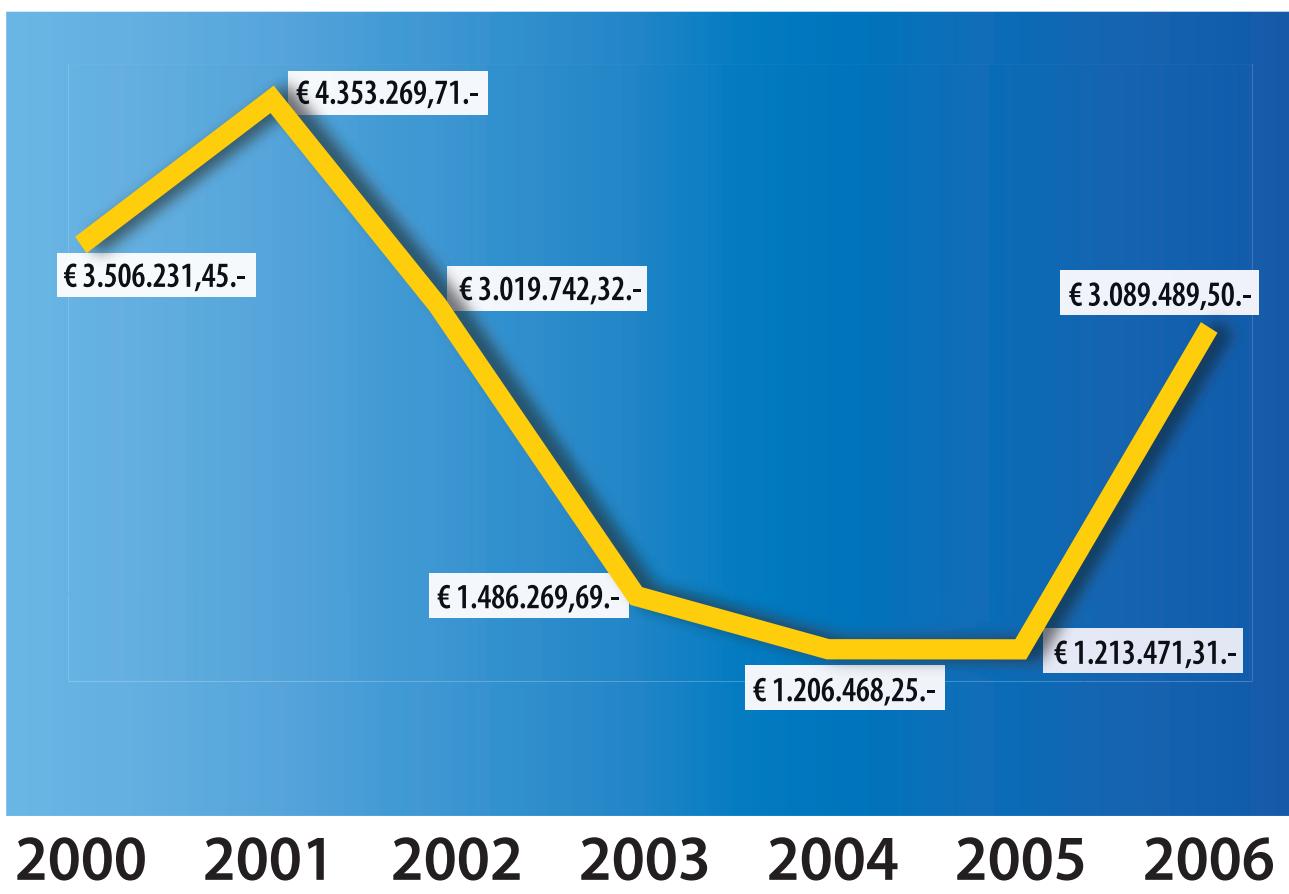
7.222 aides

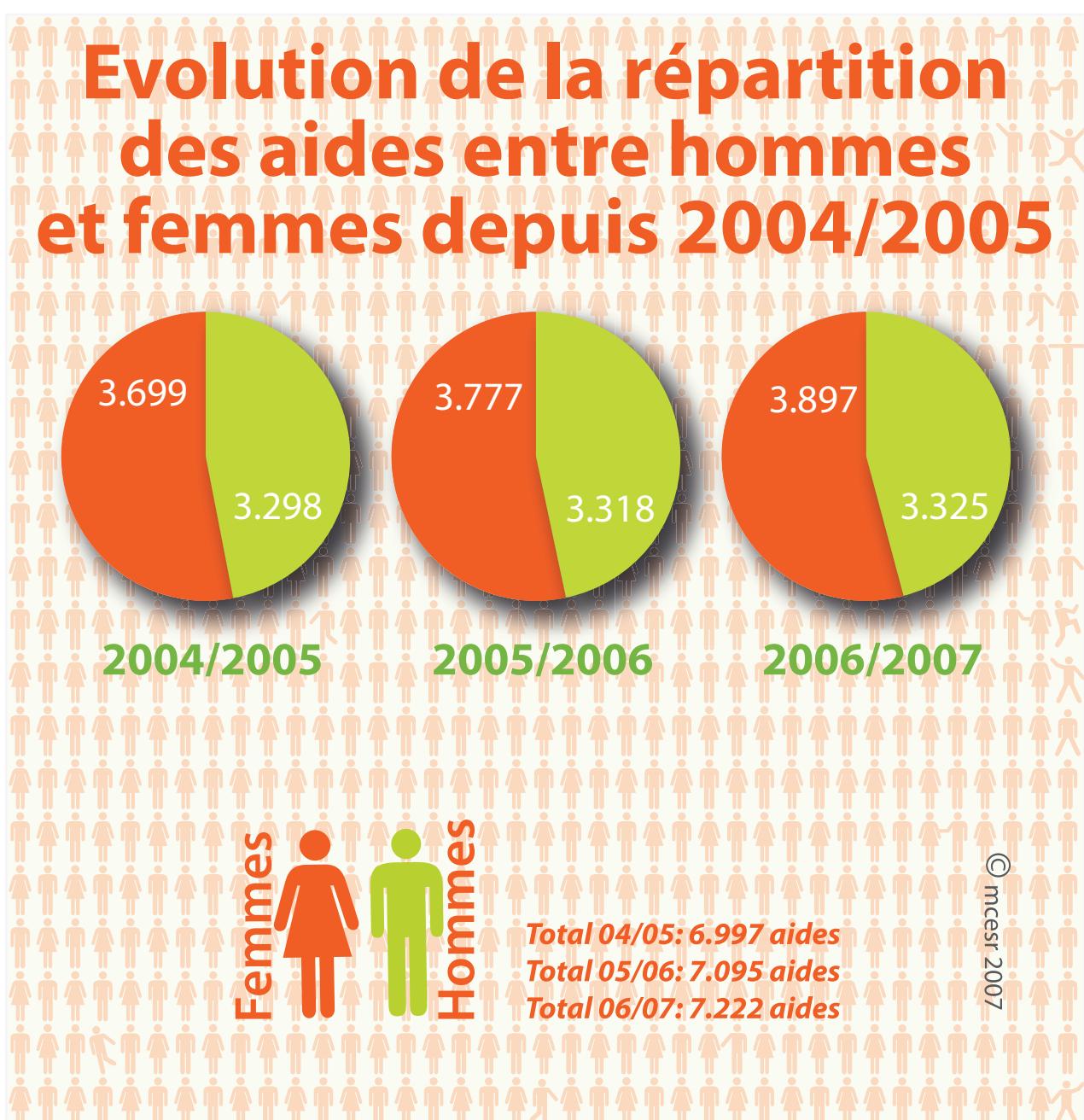
© mcesr 2007

# Evolution des montants totaux des bourses et des prêts depuis 2000/2001

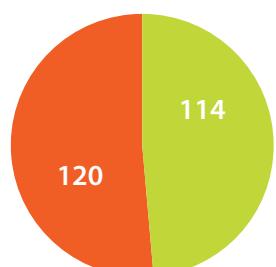


## Evolution des montants totaux des intérêts payés par l'Etat depuis 2000

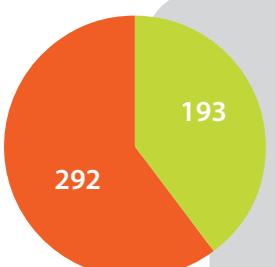




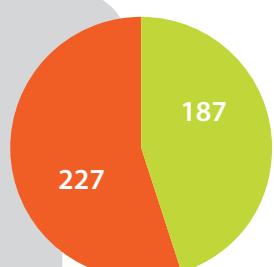
# 2006-2007: Répartition hommes/femmes par domaine d'études



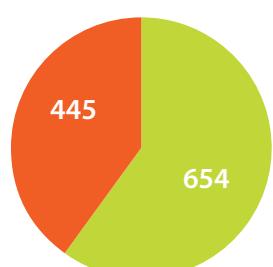
Architecture  
Total: 234 personnes



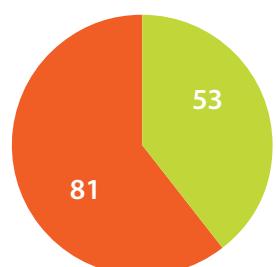
Arts  
Total: 485 personnes



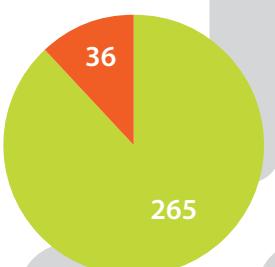
Droit  
Total: 414 personnes



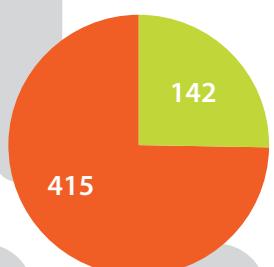
Economie  
Total: 1.099 personnes



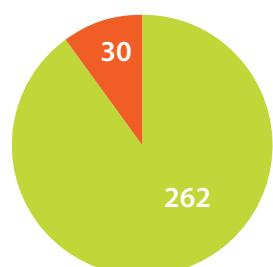
Information-Communication  
Total: 134 personnes



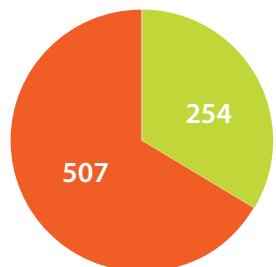
Informatique  
Total: 301 personnes



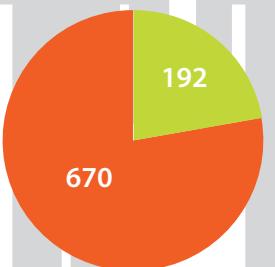
Lettres-langues  
Total: 557 personnes



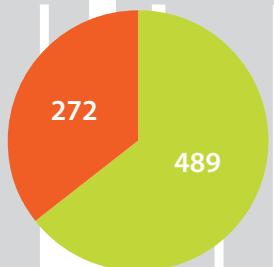
Ingénieur  
Total: 292 personnes



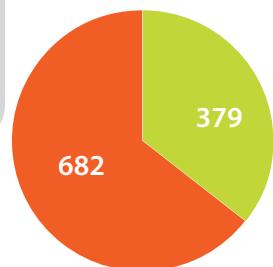
Médecine  
Total: 761 personnes



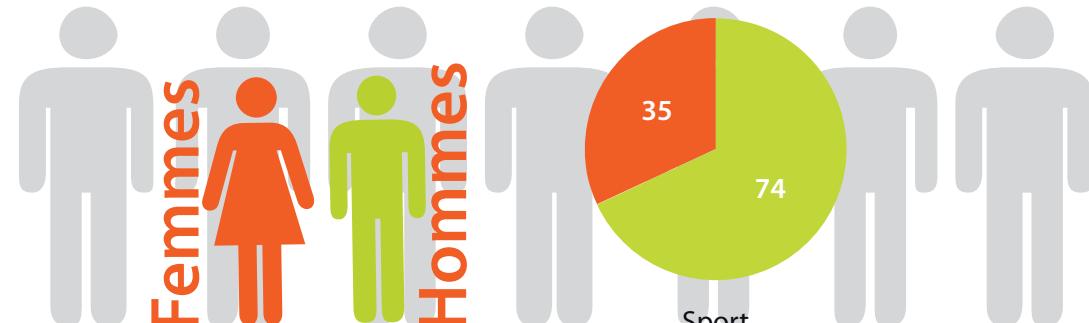
Pédagogie  
Total: 862 personnes



Sciences  
Total: 761 personnes

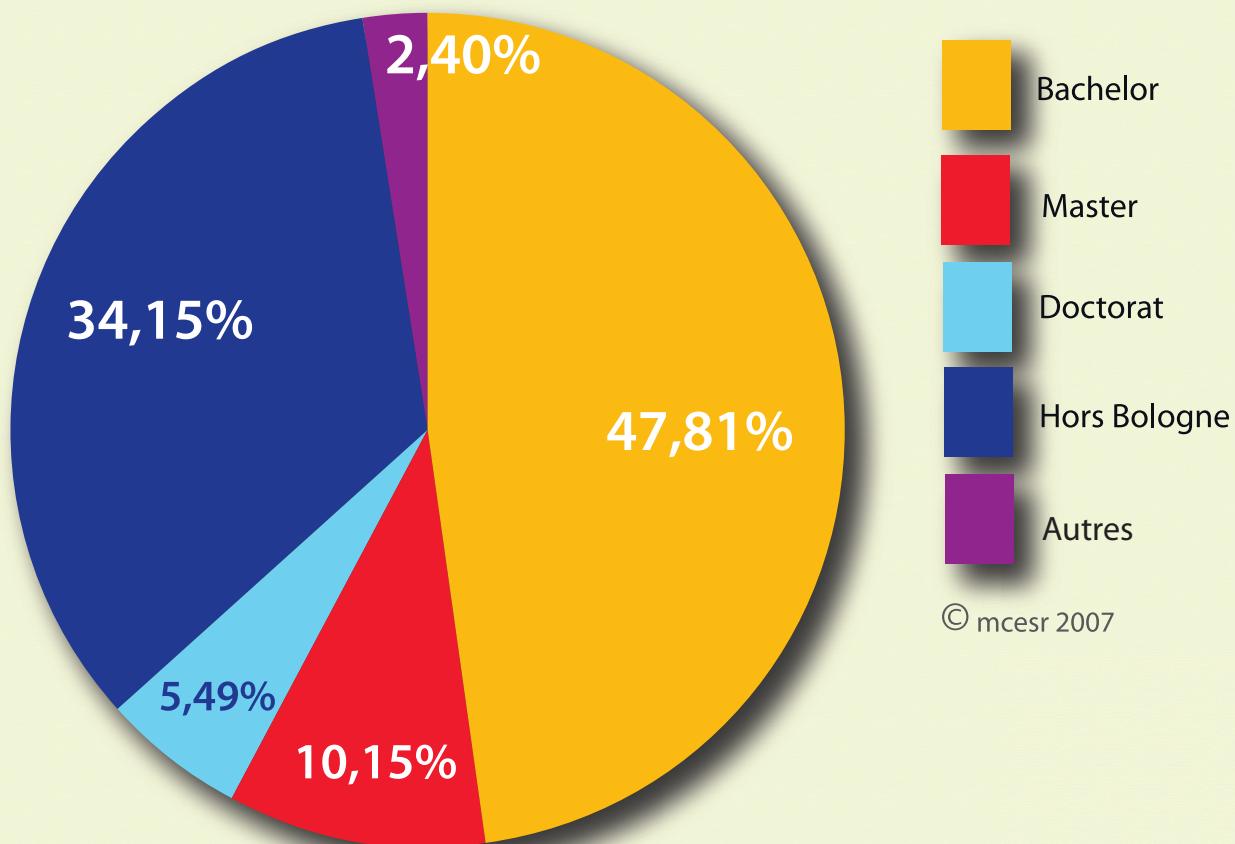


Sciences humaines  
Total: 1.061 personnes



© mcesr 2007

## Répartition selon système de Bologne et système hors Bologne 2006/2007



© mcesr 2007

# Hitparade des pays d'études 2006-2007

Belgique 1.624

Allemagne 1.516

France 1.361

Luxembourg 1.074

Royaume-Uni 659

Autriche 324

Suisse 196

Portugal 145

Espagne 61

Etats-Unis 60

Pays-Bas 60

Italie 51

Canada 18

Irlande 16

Danemark 9

Australie 8

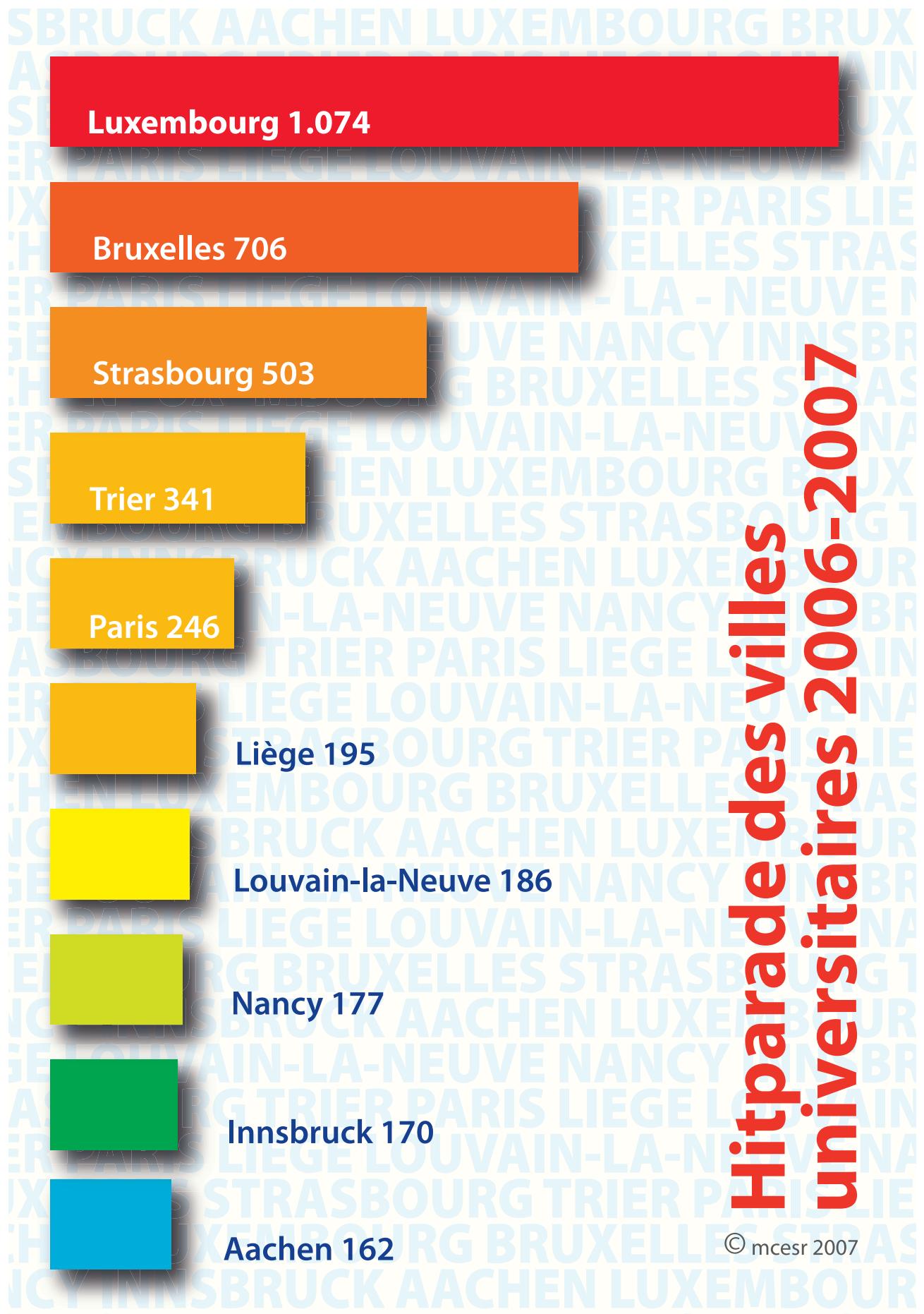
Grèce 8

Pologne 6

Suède 4

Autres pays 22





# Hitparade des universités 2006-2007



*Université du Luxembourg*



*Université libre de Bruxelles*



*Universität Trier*



*Université Louis Pasteur-Strasbourg 1*



*Universität Innsbruck*



*Université catholique de Louvain*



*Haute Ecole catholique du Luxembourg  
Blaise Pascal*



*Rheinisch Westfälische  
Technische Hochschule Aachen*



*Université Marc Bloch Strasbourg*



*Université Nancy 2*

© mcesr 2007

## - le logement étudiant

Mettre à la disposition des étudiants de l'Université du Luxembourg un nombre suffisant de logements est un défi qui a été relevé par le Gouvernement dès 2003, année de la création de l'Université du Luxembourg.

**ces logements doivent répondre à un certain nombre de critères :**

- loyer maximum charges comprises: 350 € par mois ;
- surface habitable: 20 m<sup>2</sup>, avec salle d'eau privative (lavabo, douche, WC) ;
- cuisine et salle de séjour: communes, distribuées par étage
- accès internet: haut débit dans chaque logement individuel
- situation: proche du campus ou sur un axe de transports publics régulièrement desservi

**plusieurs pistes sont poursuivies :**

- coopérer avec le Fonds de Logements ; les transformations du couvent des dominicaines à Limpertsberg (71 unités) et de l'ancienne poste de Dommeldange (17 unités) en logements pour étudiants sont terminées; d'autres projets visant la construction de quelque 200 logements à Esch/Alzette sont en cours d'élaboration ;
- coopérer avec les administrations communales; la Ville de Luxembourg a rénové des bâtiments rue Münster, rue de Trèves et boulevard de la Pétrusse ; les logements bvd. de la Pétrusse (12 unités) seront mis à la disposition des étudiants dès cette rentrée académique. Des pourparlers sont en cours avec la Ville d'Esch/Alzette ;
- préparer, dès octobre 2007, la construction de quelque 300 logements pour étudiants sur le site de Belval :
- inciter des promoteurs privés à investir dans les logements pour étudiants ; des prêts à taux préférentiels via la SNCI sont prévus;
- inciter les personnes privées à mettre à la disposition de l'Université des maisons, ce qui est déjà le cas actuellement ou à louer des chambres aux étudiants (actuellement 163 unités) ;
- loger des étudiants chez des personnes âgées, loyer très modéré en contrepartie de menus services rendus par l'étudiant à la personne âgée (projet Babuschka) ;

A noter que cette rentrée 2007/2008 verra les premiers logements pour étudiants (35 unités) ouvrir à Esch/Alzette dans deux immeubles du centre ville transformés en logements pour étudiants par des propriétaires privés.

# Partie 2: chantiers en 2007-2008

## - évaluation externe de l'Université du Luxembourg

A partir du 15 septembre 2007, il sera procédé à une évaluation externe de l'Université du Luxembourg, évaluation qui portera sur l'enseignement, la recherche et l'administration conformément aux dispositions de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg. L'évaluation se déroulera sur une période de douze mois et se soldera par la publication d'un rapport fin 2008, début 2009.

A cet effet, un comité d'évaluation a été mis en place, composé des personnalités suivantes :

- Madame Tove BULL, Ancienne Rectrice de l'Université de Tromsoe, Norvège ;
- Monsieur Bruno CURVALE, Project Manager, Comité National d'Evaluation, Paris, France ;
- Monsieur Jean-Marie HOMBERT, Laboratoire Dynamique du langage, Institut des Sciences de l'Homme, Université Lyon 2, France ;
- Monsieur Norman SHARP, Directeur, Quality Assurance Agency for Higher Education, Glasgow, Ecosse ;
- Monsieur Pall SKULASON, Ancien Recteur de l'Université d'Islande, Islande ;
- Monsieur Dirk Van DAMME, Cabinet du Ministre Vandenbroucke, Bruxelles, Belgique.

Ce comité à la tâche d'organiser les différentes évaluations et de proposer les experts correspondants.

Un cahier des charges a été élaboré pour préciser le cadre de la mission du comité.

Les travaux de ce comité s'intègrent dans la démarche « qualité de l'enseignement supérieur » et « quality assurance » telle qu'arrêtée dans le cadre du Processus de Bologne.

## - avant-projet de loi-cadre sur les formations menant au Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Les formations du type BTS seront réformées. Il s'agit de formations professionnelles d'un niveau élevé, organisées selon un mode très proche de celui du système de formation professionnelle, soit en plein temps, soit en alternance, avec une forte implication du secteur visé. Ces formations confèrent des qualifications professionnelles dans une spécialité professionnelle et permettent aux diplômés d'insérer les entreprises avec des compétences professionnelles axées essentiellement sur les besoins spécifiques du secteur concerné.

Il convient de noter que l'organisation de ce cycle d'études reste de mise comme le montre un certain nombre d'enquêtes concernant les emplois à Luxembourg et dans la Grande Région. Ainsi, dans les domaines administratifs, commerciaux et industriels la part des emplois occupés par des détenteurs de diplômes d'enseignement supérieur de type court varie entre 11% et 45% selon la région et selon le secteur concerné. L'évolution des métiers est telle que leur exercice nécessite une qualification obtenue dans l'enseignement supérieur court et long.

Ces formations qui relèvent de l'enseignement supérieur seront mises en phase avec le Processus de Bologne. En effet, le communiqué de la conférence de Bergen, qui a réuni, en 2005, les ministres de l'enseignement supérieur de 45 pays européens, précise qu'un cycle court peut être organisé en complémentarité avec le premier cycle de bachelor.

Les critères de l'organisation des programmes en modules affectés d'un certain nombre de crédits ainsi que l'accréditation des programmes sont également d'application pour ce cycle. Par ailleurs, l'organisation doit être telle qu'elle permette un apprentissage tout au long de la vie.

Les consultations avec les acteurs concernés débuteront le 25 septembre 2007.

**- avant-projet de loi sur le droit d'établissement d'institutions publiques et privées d'enseignement supérieur :**

A ce stade, l'implantation ou la création d'établissements privés d'enseignement supérieur sont régies par la « loi du 14 août 1976 déterminant les conditions de création d'établissements privés d'enseignement supérieur ». Les dispositions de cette loi avaient notamment comme objectif de régler la mise en place d'un établissement privé à un moment où une telle pratique n'était pas encore usuelle. Or, les développements de l'enseignement supérieur font qu'aujourd'hui un marché de formations d'enseignement supérieur s'est créé, marché où l'on peut distinguer entre plusieurs cas de figure :

- a. une filiale entretenue à Luxembourg par une université officielle de l'étranger et émettant un diplôme de l'institution mère à Luxembourg ;
- b. un diplôme offert par une université étrangère à l'issue d'un programme de formation organisé avec un organisme luxembourgeois.

La question est de savoir comment la qualité de ces offres de formation peut être validée et/ou reconnue. Le moyen retenu est celui de l'accréditation permettant de faire vérifier par une commission créée à cet effet l'aptitude de l'organisme à assurer ses fonctions et lui conférant un ensemble de droits et d'obligations connus des utilisateurs.

La procédure législative sera enclenchée au courant du mois d'octobre 2007.

# Partie 3: les rendez-vous importants d'automne 2007

## samedi 13 octobre 2007:

participation de Monsieur le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la REEL 2007 organisée par l'ACEL à Munich

## samedi 20 octobre 2007:

« Studieninfo » à l'attention des lycéens en vue de la préparation à la Foire de l'Etudiant; organisation par le CEDIES et l'ACEL ; Salle des Fêtes de l'Athénée de Luxembourg ; de 14<sup>00</sup> heures – 17<sup>00</sup> heures

## jeudi 8 et vendredi 9 novembre 2007:

Jeudi 8 et vendredi 9 novembre 2007 : Foire de l'Etudiant sous le signe des métiers de la banque et de la finance ; halls 2 et 3 de Luxexpo

Jeudi 8 novembre, 10<sup>00</sup> heures: ouverture par Madame la Secrétaire d'Etat Octavie Modert

Jeudi 8 novembre, 15<sup>30</sup> heures - 17<sup>30</sup> heures : Assises de l'enseignement supérieur sur l'employabilité des diplômés du système de Bologne avec la participation de Monsieur le Ministre François Biltgen



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche

Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ©2007